

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



## L'essentiel sur l'assurance des crédits à la consommation

Le contrat « P » est un **contrat d'assurance emprunteur** proposé à la souscription de votre crédit à la consommation, qu'il s'agisse d'un prêt personnel ou d'un crédit renouvelable. Il vous couvre en cas de **Décès**, et de **Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)**.

### CONDITIONS D'ADHESION

Etre âgé de moins de 70 ans pour adhérer à la garantie Décès et moins de 65 ans pour la PTIA  
Etre souscripteur d'un crédit à la consommation au Crédit Agricole

### TAUX DE L'ADI

Le taux de l'assurance est garanti. La prime d'assurance est calculée en % du capital initial emprunté et prélevée pendant toute la durée de votre contrat d'assurance.

### LES GARANTIES

Vous êtes couvert jusqu'à l'âge de 75 ans pour le décès et 65 ans pour la PTIA  
Le montant couvert en cas de décès ou de PTIA peut aller jusqu'à 50 000 €

### LES PRESTATIONS

En cas de Décès ou de PTIA, l'assureur verse au prêteur le montant du capital restant dû et les intérêts.



## Bon à savoir

### VOS PROCHES PROTEGES

L'assurance emprunteur sécurise le remboursement de votre crédit en cas de décès ou de PTIA. Ainsi, quel que soit votre projet, dans le cas d'un éventuel sinistre, vos proches n'auront pas à en supporter la charge financière.  
Si votre prêt dépasse 50 000 euros, il existe d'autres solutions d'assurance emprunteur avec formalités médicales.  
Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

### UNE COUVERTURE ELARGIE

Il n'y a globalement pas de restrictions liées aux professions à risque, ni à la pratique de sports extrêmes comme le parachutisme, le saut à l'élastique, le deltaplane, la plongée... (sauf en compétitions, raids, démonstrations, acrobaties, ...)

### UN CONTRAT SOUPLE

Vous êtes couvert pour le risque de décès jusqu'à 75 ans et ce, sans aucune formalité médicale.  
Vous restez couvert même si votre situation personnelle ou professionnelle a évolué depuis la signature de votre contrat. Il n'y a pas de changement à signaler à l'assureur en cours de contrat pour rester couvert.

### UN ACCOMPAGNEMENT EFFICACE

Le Crédit Agricole est votre unique interlocuteur pour l'adhésion et la gestion d'un éventuel sinistre. Votre conseiller reste ainsi à vos côtés en cas de coup dur et veille à la bonne gestion de votre dossier.

### UN TARIF GARANTI

Le taux est défini à la souscription de votre contrat selon votre âge et le montant emprunté. L'assureur ne le modifiera plus quoi qu'il arrive, même si votre mode de vie évolue. C'est plus simple, et c'est clair !

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre contrat dans la notice d'information de l'assurance qui vous est remise lors de votre demande d'adhésion.

CNP Assurances, Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. 341 737 062 RCS PARIS - Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15. PREDICA S.A. au capital de 997 087 050 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS - Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS. Entreprises régies par le Code des assurances.



Toute une banque  
pour vous

caisse Régionale de LORRAINE. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS Metz. RAUX 57000 METZ. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 022 719. Adresse postale: CS 71700 54017 NANCY Cedex. Document non contractuel - Informations valables au 27/06/2016, susceptibles d'évolutions.